C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: AbbVie.....

.....

Forme juridique[1]: Société anonyme.....

Adresse: Avenue Einstein.....N°: 14..... Boîte: .....

Code postal: 1300..... Commune: Wavre.....

Pays: Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon.....

Adresse Internet[2]: http://www. https://www.abbvie.be/ .....

Adresse e-mail[2]: .....

Numéro d'entreprise **BE0845096860**

DATE 18/01/2022 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3]:

[X] les COMPTES ANNUELS en EUROS[4] approuvés par l'assemblée générale du 30/05/2022

[ ] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~**ne sont pas**~~[5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 42 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.4, C 6.4.2, C 6.4.3, C 6.5.2, C 6.6, C 6.12, C 6.17, C 7,C 8, C 9 , C 11 , C 12, C 13, C 14, C 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

---

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

N°	BE0845096860	C-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

De Los Frailes Jean Antoine
Basse 101
1180 Uccle
Belgique
Administrateur
2017-12-08 - 2023-05-26

Renaud Decroix
Avenue Einstein 14
1300 Wavre
Belgique
Président du Conseil d'Administration
2020-08-01 - 2024-05-31

Michael Robert Andrew
Whitmore Lane 321
IL60045 Lake Forest
Etats-Unis
Administrateur
2019-03-29 - 2025-05-30

EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B160)

De Keetlaan 2
1831 Diegem
Belgique
Numéro de membre : BE0446334711
Commissaire
2019-05-31 - 2022-05-30
Représenté par:

Van Hoof
Eric

De Keetlaan 2
1831 Diegem
Belgique
Numéro de membre : A02075
Commissaire
-

N°	BE0845096860	C-cap 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~**ont**~~ **/ n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	-	-
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	114.616.038	21.976.442
Immobilisations incorporelles	6.2	21	-	-
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.055.090	1.249.228
Terrains et constructions		22	-	-
Installations, machines et outillage		23	-	-
Mobilier et matériel roulant		24	203.270	189.337
Location-financement et droits similaires		25	-	-
Autres immobilisations corporelles		26	828.616	1.020.424
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	23.205	39.466
Immobilisations financières	6.4/ 6.5.1	28	113.560.947	20.727.215
Entreprises liées	6.15	280/1	113.560.947	20.727.215
Participations		280	113.560.947	20.727.215
Créances		281	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	-	-
Participations		282	-	-
Créances		283	-	-
Autres immobilisations financières		284/8	-	-
Actions et parts		284	-	-
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	-	-

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	98.764.586	84.386.384
Créances à plus d'un an		29	-	-
Créances commerciales		290	-	-
Autres créances		291	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	-	-
Stocks		30/36	-	-
Approvisionnements		30/31	-	-
En-cours de fabrication		32	-	-
Produits finis		33	-	-
Marchandises		34	-	-
Immeubles destinés à la vente		35	-	-
Acomptes versés		36	-	-
Commandes en cours d'exécution		37	-	-
Créances à un an au plus		40/41	98.759.024	84.386.384
Créances commerciales		40	18.143.085	19.383.301
Autres créances		41	80.615.939	65.003.083
Placements de trésorerie	6.5.1/ 6.6	50/53	-	-
Actions propres		50	-	-
Autres placements		51/53	-	-
Valeurs disponibles		54/58	-	-
Comptes de régularisation	6.6	490/1	5.562	-
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	213.380.624	106.362.826

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	183.510.420	86.863.025
Apport	6.7.1	10/11	166.088.088	73.254.356
Capital		10	79.163.944	73.254.356
Capital souscrit		100	79.163.944	73.254.356
Capital non appelé[6]		101	-	-
En dehors du capital		11	86.924.144	-
Primes d'émission		1100/10	86.924.144	-
Autres		1109/19	-	-
Plus-values de réévaluation		12	-	-
Réserves		13	5.952.823	5.762.140
Réserves indisponibles		130/1	5.952.823	5.762.140
Réserve légale		130	5.952.714	5.762.031
Réserves statutairement indisponibles		1311	-	-
Acquisition d'actions propres		1312	-	-
Soutien financier		1313	-	-
Autres		1319	109	109
Réserves immunisées		132	-	-
Réserves disponibles		133	-	-
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	11.469.509	7.846.529
Subsides en capital		15	-	-
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net[7]		19	-	-
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	868.571	452.530
Provisions pour risques et charges		160/5	868.571	452.530
Pensions et obligations similaires		160	425.415	452.530
Charges fiscales		161	-	-
Grosses réparations et gros entretien		162	-	-
Obligations environnementales		163	-	-
Autres risques et charges	6.8	164/5	443.156	-
Impôts différés		168		-

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	29.001.633	19.047.271
Dettes à plus d'un an	6.9	17	-	-
Dettes financières		170/4	-	-
Emprunts subordonnés		170	-	-
Emprunts obligataires non subordonnés		171	-	-
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	-	-
Etablissements de crédit		173	-	-
Autres emprunts		174	-	-
Dettes commerciales		175	-	-
Fournisseurs		1750	-	-
Effets à payer		1751	-	-
Acomptes sur commandes		176	-	-
Autres dettes		178/9	-	-
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	29.001.633	19.047.271
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	-	-
Dettes financières		43	-	-
Etablissements de crédit		430/8	-	-
Autres emprunts		439	-	-
Dettes commerciales		44	17.733.224	10.767.239
Fournisseurs		440/4	17.733.224	10.767.239
Effets à payer		441	-	-
Acomptes sur commandes		46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	11.268.409	8.280.033
Impôts		450/3	1.812.895	1.385.211
Rémunérations et charges sociales		454/9	9.455.514	6.894.822
Autres dettes		47/48	-	-
Comptes de régularisation	6.9	492/3	-	-
TOTAL DU PASSIF		10/49	213.380.624	106.362.826

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	161.974.330	159.662.246
Chiffre d'affaires	6.10	70	146.950.861	144.228.052
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-	-
Production immobilisée		72	-	-
Autres produits d'exploitation	6.10	74	15.023.469	15.434.193
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	-	-
Coût des ventes et des prestations		60/66A	157.019.695	155.437.467
Approvisionnements et marchandises		60	83.871.167	90.924.939
Achats		600/8	83.871.167	90.924.939
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-	-
Services et biens divers		61	22.249.822	19.768.155
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	27.425.300	24.547.272
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	331.932	373.751
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	7.710	25.168
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	416.041	-858.244
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	22.717.723	20.656.425
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	4.954.635	4.224.779

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	6.013	24.512
Produits financiers récurrents		75	6.013	24.512
Produits des immobilisations financières		750	-	-
Produits des actifs circulants		751	-	-
Autres produits financiers	6.11	752/9	6.013	24.512
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	-	-
Charges financières		65/66B	594.520	747.853
Charges financières récurrentes	6.11	65	594.520	747.853
Charges des dettes		650	-	534
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	-	-
Autres charges financières		652/9	594.520	747.319
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	4.366.128	3.501.437
Prélèvement sur les impôts différés		780	-	-
Transfert aux impôts différés		680	-	-
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	552.465	763.637
Impôts		670/3	552.465	763.637
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	3.813.663	2.737.801
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	-	-
Transfert aux réserves immunisées		689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	3.813.663	2.737.801

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	11.660.192	7.983.418
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	3.813.663	2.737.801
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	7.846.529	5.245.618
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectation aux capitaux propres	691/2	190.683	136.890
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	190.683	136.890
aux autres réserves	6921	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	11.469.509	7.846.529
Intervention des associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/7	-	-
Rémunération de l'apport	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Travailleurs	696	-	-
Autres allocataires	697	-	-

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.826
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	-	
Cessions et désaffectations	8032	4.180	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	-	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.646	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.826
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	-	
Repris	8082	-	
Acquis de tiers	8092	-	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	4.180	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	-	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	5.646	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	-	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	992.741
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	85.697	
Cessions et désaffectations	8173	127.626	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	-	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	950.812	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	-	
Acquises de tiers	8223	-	
Annulées	8233	-	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	-	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	-	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	803.403
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	65.887	
Repris	8283	-	
Acquis de tiers	8293	-	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	121.748	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	-	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	747.542	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	203.270	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.229.713
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	96.515	
Cessions et désaffectations	8175	469.181	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	-	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	5.857.047	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	-
Mutations de l'exercice			
Actées	8215	-	
Acquises de tiers	8225	-	
Annulées	8235	-	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	-	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	-	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.209.289
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	266.045	
Repris	8285	-	
Acquis de tiers	8295	-	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	446.903	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	-	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	5.028.431	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	828.616	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	39.466
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	-	
Cessions et désaffectations	8176	16.261	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	23.205	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	-	
Acquises de tiers	8226	-	
Annulées	8236	-	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	-	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	-	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	-	
Repris	8286	-	
Acquis de tiers	8296	-	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	-	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	-	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	-	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	23.205	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	20.727.215
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	92.833.732	
Cessions et retraits	8371	-	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381	-	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	113.560.947	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	-	
Acquises de tiers	8421	-	
Annulées	8431	-	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441	-	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	-	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	-	
Reprises	8481	-	
Acquises de tiers	8491	-	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	-	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511	-	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	-	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541	-	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	-	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	113.560.947	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	-	
Remboursements	8591	-	
Réductions de valeur actées	8601	-	
Réductions de valeur reprises	8611	-	
Différences de change (+)/(-)	8621	-	
Autres (+)/(-)	8631	-	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	-	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	-	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en unités)*	
AbbVie SRL - - - Société privée à responsabilitélimitée Via Pontina km 52 snc 148 04001 Campoverde (Apprlia LT) Italie		1	100,00	-	31-12-2020	EUR	156.347.932	29.922.332
AbbVie Lda - - - Société coopérative à responsabilité limitée Estrada de Alfragide 67 2610-008 Amadora Portugal		0	99,76	-	31-12-2020	EUR	25.662.050	1.774.825
Allergan NV - - - Naamloze vennootschap De Kleetlaan 4 1831 Diegem Belgique		1	100,00	-	31-12-2020	EUR	5.757.214	221.375
Allergan S.p.A. - - - Société privée à responsabilitélimitée Via Salvatore Quasimodo 134/138 00144 Roma Italie		1	100,00	-	31-12-2020	EUR	14.270.612	2.630.431

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	73.254.356
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	79.163.944	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Emission nouvelles actions en remuneration d'un apport en nature		5.909.588	1.547.960
.....			
.....			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Action sans désignation de valeur nominale		79.163.944	20.736.238
.....			
.....			
.....			
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.736.238
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	.....	xxxxxxxxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
Actionnaires redevables de libération			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	.....
Nombre d'actions correspondantes	8722	.....
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	.....
Nombre d'actions correspondantes	8732	.....
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	.....
Montant du capital à souscrire	8741	.....
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	.....
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	.....
Montant du capital à souscrire	8746	.....
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	.....
Capital autorisé non souscrit	8751	.....

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
AbbVie Central Finance B.V. - Zuiderzeelaan 53 8017 JV Zwolle Netherlands	actions	20.736.238	0	100

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	Exercice
Indemnité de départ	443.156
.....	.....
.....	.....
.....	.....

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 179 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	-
Dettes fiscales non échues	9073	1.812.895
Dettes fiscales estimées	450	-
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 179 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	-
Autres dettes salariales et sociales	9077	9.455.514

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Pharmacologie		146.950.861	144.228.052
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
Belgique		137.240.716	136.520.468
Luxembourg		9.710.145	7.707.584
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	167	144
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.	9087	152,7	139,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	257.025	237.358
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	20.546.683	18.102.475
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	5.469.449	4.873.903
Primes patronales pour assurances extralégales	622	1.323.609	1.490.269
Autres frais de personnel	623	-	-
Pensions de retraite et de survie	624	85.559	80.625

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	-27.115	445.385
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	-	-
Reprises	9111	-	-
Sur créances commerciales			
Actées	9112	7.710	25.168
Reprises	9113	-	-
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	416.041	-
Utilisations et reprises	9116		-858.244
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	22.734.274	20.619.839
Autres	641/8	-16.550	36.585
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	25	19
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	23,5	18,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	23.036	32.610
Frais pour la société	617	3.256.952	2.875.826

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	-	-
Subsides en intérêts	9126	-	-
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	-	-
Autres			
Gain de change		6.013	24.512
.....			
.....			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501	-	-
Intérêts portés à l'actif	6502	-	-
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	-	-
Reprises	6511	-	-
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653	-	-
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560	-	-
Utilisations et reprises	6561	-	-
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	-	-
Ecarts de conversion de devises	655	-	-
Autres			
Escomptes sur paiements		576.059	737.960
Pertes de change		16.489	8.718
Frais financiers		1.972	641

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	427.359
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	-
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	-
Suppléments d'impôts estimés	9137	427.359
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	125.106
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	-
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	125.106
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
		1.265.053
DNA		.....
.....		.....
.....		.....
.....		.....

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	-
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	6.753.103
Autres latences actives		
.....		
.....		
Latences passives	9144	-
Ventilation des latences passives		
.....		
.....		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	13.108.158	13.823.863
Par la société	9146	16.952.874	17.065.244
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	7.341.459	6.389.711
Précompte mobilier	9148	-	-

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Les employés sont couverts par un plan de pension de type 'defined benefit' géré par la compagnie d'assurance NN. Ce plan a pour objet de constituer pour les membres du personnel, indépendamment des obligations légales en matière de pensions, un capital assurant une rente complémentaire.
Cette assurance est octroyée au personnel dès leur arrivée dans la société ; les capitaux étant la propriété des employés après une a nnée d'ancienneté.
Elle est financée par une cotisation obligatoire de l'assuré et une contribution de la société visant à garantir les rentes prévues.
Le plan est rentré en vigueur le 1er octobre 2012. Chaque membre du personnel ayant été transféré d'Abbott à cette date a marqué s on accord pour le transfert des fonds déjà constitués du fonds de pension Abbott vers la nouvelle assurance NN. AbbVie dispose égal ement d'un plan de pension complémentaire dit de « defined contribution » au profit de certains employés, ce plan est désormais fermé (antérieur à la création d'AbbVie). Il est externalisé et financé par un contrat d'assurance groupe. Ce plan définit le versement de contributions payées par l'employeur et par les membres du personnel qui visent principalement à constituer un capital assurant une rente complémentaire indépendamment des obligations légales en matière de pensions.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Conformément aux normes comptables belges, l'évaluation des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées a été effectuée selon la méthode de la valeur intrinsèque. Cette méthode consiste à comparer par individ u d'une part les réserves définies dans le plan de pension et disponibles sur les comptes/contrats individuels à la date de clôture et d' autre part les réserves minimales individuelles calculées à la date de clôture. Les allocations patronales et cotisations personnelles so nt versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. Résultant de la méthode appliquée, la compagnie d'assurance nous a informé qu'à la date de clôture, il n'existait pas de sous-financement matériel des réserves légales acquises.

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

	Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	

	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN **A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	113.560.947	20.727.215
Participations	(280)	113.560.947	20.727.215
Créances subordonnées	9271	-	-
Autres créances	9281	-	-
Créances	9291	80.696.491	62.190.587
A plus d'un an	9301	-	-
A un an au plus	9311	80.696.491	62.190.587
Placements de trésorerie	9321	-	-
Actions	9331	-	-
Créances	9341	-	-
Dettes	9351	13.062.695	7.227.411
A plus d'un an	9361	-	-
A un an au plus	9371	13.062.695	7.227.411
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	-	-
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391	-	-
Autres engagements financiers significatifs	9401	-	-
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	-	-
Produits des actifs circulants	9431	-	-
Autres produits financiers	9441	-	-
Charges des dettes	9461	-	-
Autres charges financières	9471	-	-
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	-	-
Moins-values réalisées	9491	-16.550	-

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

nihil

Exercice
-

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	-
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501	-
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	-
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	-
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	-

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	51.869
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	500
Missions de conseils fiscaux	95062	-
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	10.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	-
Missions de conseils fiscaux	95082	20.061
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	-

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

.....

.....

.....

.....

N°	BE0845096860	C-cap 6.18.1

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion~~*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations~~*

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable~~* ~~(article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations:

La société Abbvie SA, sans préjudice à l'Article 3:29,et toutes ses filiales sont comprises dans les comptes consolidés établis par la société mère comme spécifié dans le 1er paragraphe de l'Article 3:26 du code des sociétés et des associations.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

AbbVie
North Waukegan Road 1
IL60064 North Chicago
Etats-Unis

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

AbbVie
(Adresse du siège social ou du Domicile)
North Waukegan Road 1
IL60064 North Chicago
Etats-Unis

.

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

www.abbvie.com

---

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	192.897
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	6.000
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	47.527
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION
Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 Avril 2019 relatif aux comptes annuels des entreprises.
Les actifs et passifs sont évalués conformément à l 'article 28, § ler de l'AR du 29 Avril 2019 selon l' 'hypothèse de lacontinuité d e la société.
Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluationssont spé cifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent.
Les provisions pour risques et charges sont individualisées.
Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences depruden ce, sincérité et bonne foi.

A. Stocks
Les stocks sont valorisés au plus bas de leur valeur d'acquisition ou au prix du marché.
Des réductions de valeur sont activées afin de tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soitdes aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.
B . Créances
Des réductions de valeur sont actées si le remboursement a l "échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.
C. Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont enregistrées à la valeur d'acquisition et sont amorties à partir du mois qui suit leurmise en s ervice selon la méthode linéaire sur base des taux suivants:
- constructions: 3,3%
- machines et outillages: 10% - 20% - 33,3%
- mobilier et matériel roulant: 10% - 20% - 25% - 33,3%
- les autres immobilisations corporelles (instruments placés en clientèle et en démonstration): 14,3% -16,6% - 20% - 25% -33,3 %
D. Créances et dettes exprimées en devises étrangères
Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont réévaluées au taux en vigueur à la date de clôture.
E. Créances et dettes
Les créances/dettes sont reprises dans le bilan à leur valeur nominale. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeurnominale.
F. Pensions
Les employés sont couverts par un plan de pension de type 'defined benefit' géré par la compagnie d'assurance NN. Ce plan a pour objet de constituer pour les membres du personnel, indépendamment des obligations légales en matière de pensions, un capital assurant une rente complémentaire.
Cette assurance est octroyée au personnel dès leur arrivée dans la société ; les capitaux étant la propriété des employés après une année d'ancienneté.
Elle est financée par une cotisation obligatoire de l'assuré et une contribution de la société visant à garantir les rentes prévues.
Le plan est rentré en vigueur le 1er octobre 2012. Chaque membre du personnel ayant été transféré d'Abbott à cette date a mar qué son accord pour le transfert des fonds déjà constitués du fonds de pension Abbott vers la nouvelle assurance NN. AbbVie d ispose également d'un plan de pension complémentaire dit de « defined contribution » au profit de certains employés, ce plan est désormais fermé (antérieur à la création d'AbbVie). Il est externalisé et financé par un contrat d'assurance groupe. Ce plan définit le versement de contributions payées par l'employeur et par les membres du personnel qui visent principalement à constituer un capital assurant une rente complémentaire indépendamment des obligations légales en matière de pensions.
G. Goodwill
Le goodwill est amorti selon la méthode linéaire a raison de 20% l'an.
H. Participations financières
Les participations sont valorisées sur base de la valeur de l'apport effectue. En cas de moins-value, une dépréciation esteffectu ée.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
En réponse à la crise de santé publique en cours due au COVID-19, AbbVie continue de se concentrer sur le maintien de la séc urité ses employés. Tout au long de la pandémie, AbbVie a suivi les conseils de santé et de sécurité des autorités sanitaires nati onale et locales et a mis en place des mesures de sécurité pour les employés qui retournent sur leur lieu de travail.

AbbVie continue également à gérer étroitement les ressources de la chaîne de fabrication et d'approvisionnement dans le mond e entier afin de s'assurer que les patients continuent à recevoir un approvisionnement ininterrompu de leurs médicaments. Les si tes d'essais cliniques sont surveillés localement afin de protéger la sécurité des participants à l'étude, du personnel et des emplo yés. Bien que l'impact de COVID-19 sur les opérations d'AbbVie n'ait pas été significatif jusqu'à présent, AbbVie continue de sub ir une baisse du nombre de nouveaux patients pour certains produits et marchés. AbbVie prévoit que cette question pourrait cont inuer à avoir un impact négatif sur ses résultats d'exploitation pendant toute la durée de la pandémie.

La mesure dans laquelle le COVID-19 peut avoir un impact sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'AbbVie rest e incertaine et dépend de nombreux facteurs évolutifs, y compris les mesures prises par les autorités pour atténuer la propagatio n du COVID-19, l'émergence de nouvelles variantes et la disponibilité et l'administration réussie de vaccins efficaces.

La licence de Synagis a été acquise par Abbvie en 1997 au travers d'un contrat avec MedImmune, qui a été racheté par la suite par AstraZeneca. Bien qu'Abbvie aurait pu continuer l'activité, le contrat de licence entre Abbvie et AstraZeneca vient malheureu sement à expiration au 30 juin 2021. Date à laquelle Abbvie a arreté ses activités commercial, médicale et Market Access conce rnant Synagis et AstraZeneca a récupèreré ses droits.

AbbVie a annoncé le 8 mai 2020 avoir finalisé son acquisition d'Allergan, après avoir reçu l'approbation réglementaire de toutes l es autorités gouvernementales requises par l'accord de transaction et l'approbation de la Haute Cour Irlandaise. Le nouveau Ab bVie sera un leader diversifié dans de nombreuses catégories thérapeutiques importantes, avec des actifs à la fois sur le march é et en pipeline. En Belgique, la coopération entre AbbVie et Allergan se renforce et une équipe dédiée travaille à l'intégration, e n collaboration avec une équipe de projet internationale. AbbVie et Allergan ont continué d'opérer avec des entités juridiques dis tinctes sur le marché belge jusqu'au 30 avril 2022.

Le 1er Mai 2022, Abbvie a procédé à une fusion par absorption de la société Allergan NV. Cette intégration présente un solide p ortefeuille d'actifs sur le marché et en recherche et développement, qui sont bien positionnés pour assurer une croissance sur le long terme. Cette transaction est la plus importante, et de loin, dans le milieu de la Bio-Pharma. La nouvelle entité Abbvie combi née se positionne comme la société biopharmaceutique leader dans des aires thérapeutiques clés : Immunologie, Oncologie, Ne uroscience, Ophtalmologie, Virologie et Allergan Esthétique.

Concernant les frais d'exploitations présenté dans le code 640/8 du compte de résultat, notons qu'en 2019, Abbvie a signéun rul ing avec l'administration fiscale en charge de la TVA lui permettant la récupération d'un montant TVA total de1.362.800,69 € rela tif à l'année 2021. Ce montant a été enregistré en déduction des charges opérationnelles.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	138,9	54,9	84,0
Temps partiel	1002	16,3	1,0	15,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	152,7	55,7	97,0
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	233.566	95.724	137.842
Temps partiel	1012	23.251	1.344	21.907
Total	1013	256.817	97.068	159.749
Frais de personnel				
Temps plein	1021	24.942.343	-	-
Temps partiel	1022	2.482.957	-	-
Total	1023	27.425.300	9.516.579	17.908.721
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	-	-	-

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	139,4	52,9	86,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	237.358	93.057	144.302
Frais de personnel	1023	24.547.272	11.336.607	13.210.665
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	-	-	-

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	150	17	164,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	150	17	164,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	58	1	58,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	12		12
de niveau universitaire	1203	46	1	46,8
Femmes	121	92	16	105,5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1212	25	5	30
de niveau universitaire	1213	65	11	76
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	13		13
Employés	134	137	17	151,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	23,5	-
Nombre d'heures effectivement prestées	151	23.036	-
Frais pour la société	152	3.256.952	-

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	41		41,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	41		41,0
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	17	1	17,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	17	1	17,9
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	2		2
Autre motif	343	15	1	15,9
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	36	5811	86
Nombre d'heures de formation suivies	5802	423	5812	1.200
Coût net pour la société	5803	18.680	5813	102.218
dont coût brut directement lié aux formations	58031	18.680	58131	102.218
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	-	58132	-
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	-	58133	-
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

ABBVIE SA

Avenue Einstein 14
1310 Wavre
Belgique

Numéro d'entreprise TVA BE 0845.096.860 RPM Nivelles

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIFS A L'EXERCICE SOCIAL CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2021

Chers Actionnaires,

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations, nous sommes heureux de vous faire rapport sur les opérations d'AbbVie SA (la "Société") relatives à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Ces commentaires sont basés sur le bilan et sur la proposition de répartition des résultats et sont, par conséquent, sujets à l'approbation par les actionnaires de la Société de la répartition des résultats telle que proposée.

Le projet de comptes annuels a été préparé conformément à la législation comptable belge.

Commentaires sur les activités au cours de l'exercice social écoulé et sur la situation de la Société au 31 décembre 2021

L'acte constitutif d'Abbvie SA date du 5 avril 2012. La constitution a été déposée auprès du Greffier du Tribunal de Commerce de Nivelles le 6 avril 2012 et publiée au moniteur belge le 20 avril 2012.

Au 1er octobre 2012, Abbvie SA a bénéficié de la scission partielle d'Abbott SA par apport en nature de la partie de son patrimoine actif et passif. L'apport a été réalisé sur base d'un état comptable au 31 juillet 2012. Le capital s'élève alors à 188.988.345,10 € et est suivi d'une autre augmentation qui amène le capital à 192.988.345,10 €.

Au 1er octobre 2013, le capital a été diminué de 33 millions pour amener le capital à 159.988.345,10€. Après une deuxième diminution du capital en 2014, publié au moniteur belge le 25 août 2014 pour 33 millions, le capital s'élève à 126.988.345,10 euros au 31 décembre 2014. En 2015 une troisième diminution a eu lieu, le capital s'élève à 94.988.345 euros au 31 décembre 2015. Finalement une dernière diminution de 21.7 millions a eu lieu le 29 août 2016 pour amener le capital à 73.254.356 EUR.

Le 7 aout 2020, un nouveau texte des statuts a été publié au Moniteur Belge dans le cadre du nouveau Code des Sociétés et des Associations.

En date du 7 décembre 2021, Abbvie a procédé à une augmentation de capital de 5.909.587,77€ et émis 1.547.960 actions nouvelles (voir Annexe 2) dont la publication au moniteur belge a été effectuée le 18-01-2022.

JADLF

Le 2 mars 2022, Abbvie publie au moniteur belge son projet de fusion, datant du 28 février, en tant que société absorbante de Allergan NV. (Voir Annexe 3). La fusion par absorption prendra ses effets au 1er Mai 2022.

Au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021, la Société a enregistré un bénéfice après impôts de 3.813.663€ pour une activité de 12 mois. Notons qu'en 2019, Abbvie a signé un ruling avec l'administration fiscale en charge de la TVA lui permettant la récupération d'un montant TVA de 1.362.800,69 € pour l'année 2021. Ce montant a été enregistré en déduction des charges opérationnelles.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont les suivants :

- Répercussion sur l'industrie pharmaceutique du dépassement budgétaire de la sécurité sociale au travers de la taxe INAMI. Cette situation est renforcée par la période d'austérité économique ;
- Modèle économique influencé par les biosimilaires ;
- Risque de réévaluation des estimations budgétaire de la CRM (Commission de Remboursement des Médicaments).
- La répétition de la baisse modulaire de prix imposée par le gouvernement
- Un contrôle renforcé des critères de certains remboursements par les mutuelles
- Marchés publics pour les hôpitaux
- Répétition du système de référencement des prix Européens ;
- Une taxe sur les médicaments orphelins.

Le projet de comptes annuels reflète la situation suivante, à la date du 31 décembre 2021, en euros :

Total bilan	213.380.624
Revenus d'exploitation	161.974.330
Coûts d'exploitation*	-157.019.695
Produits financiers	6.013
Charges financières	-594.521
Bénéfice de l'exercice social avant impôts	4.366.128

Nous proposons de répartir le résultat ainsi que les montants prélevés sur les capitaux propres comme suit, en euros :

Bénéfice de l'exercice après impôts 2021	3.813.663
Bénéfice reporté exercice précédent (2020)	7.846.529
Dotation à la réserve légale	-190.683
Bénéfice à reporter	11.469.509

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2021 après affectation du résultat sont composés comme suit :

Capital social	79.163.944
Réserve légale	5.952.714
Réserves indisponibles	109
Bénéfice à reporter	11.469.509

JADLF

2. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au sein du groupe AbbVie, la Société participe activement aux études de phase III.

Abbvie dispose de nombreux composés en cours d'essais cliniques et de centaines de brevets pour de nouvelles découvertes dans les domaines de l'hépatologie, l'immunologie, la virologie, la neuroscience, l'oncologie et la gynécologie.

3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS QUI SONT INTERVENUS APRÈS LA FIN DE L'EXERCICE SOCIAL

Rien à rapporter.

4. DÉCHARGE

Le Conseil d'Administration demande aux Actionnaires de la Société d'approuver les comptes annuels joints au présent rapport et de donner décharge au Conseil d'Administration de la Société et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX CIRCONSTANCES QUI POURRAIENT AFFECTER DE MANIÈRE SUBSTANTIELLE LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

En réponse à la crise de santé publique en cours due au COVID-19, AbbVie continue de se concentrer sur le maintien de la sécurité ses employés. Tout au long de la pandémie, AbbVie a suivi les conseils de santé et de sécurité des autorités sanitaires nationale et locales et a mis en place des mesures de sécurité pour les employés qui retournent sur leur lieu de travail.

AbbVie continue également à gérer étroitement les ressources de la chaîne de fabrication et d'approvisionnement dans le monde entier afin de s'assurer que les patients continuent à recevoir un approvisionnement ininterrompu de leurs médicaments. Les sites d'essais cliniques sont surveillés localement afin de protéger la sécurité des participants à l'étude, du personnel et des employés. Bien que l'impact de COVID-19 sur les opérations d'AbbVie n'ait pas été significatif jusqu'à présent, AbbVie continue de subir une baisse du nombre de nouveaux patients pour certains produits et marchés. AbbVie prévoit que cette question pourrait continuer à avoir un impact négatif sur ses résultats d'exploitation pendant toute la durée de la pandémie.

La mesure dans laquelle le COVID-19 peut avoir un impact sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'AbbVie reste incertaine et dépend de nombreux facteurs évolutifs, y compris les mesures prises par les autorités pour atténuer la propagation du COVID-19, l'émergence de nouvelles variantes et la disponibilité et l'administration réussie de vaccins efficaces.

La licence de Synagis a été acquise par Abbvie en 1997 au travers d'un contrat avec MedImmune, qui a été racheté par la suite par AstraZeneca. Bien qu'Abbvie aurait pu continuer l'activité, le contrat de licence entre Abbvie et AstraZeneca vient malheureusement à expiration au 30 juin 2021. Date à laquelle Abbvie a arreté ses activités commercial, médicale et Market Access concernant Synagis et AstraZeneca a récupèreré ses droits.

AbbVie a annoncé le 8 mai 2020 avoir finalisé son acquisition d'Allergan, après avoir reçu l'approbation réglementaire de toutes les autorités gouvernementales requises par l'accord de transaction et l'approbation de la Haute Cour Irlandaise. Le nouveau AbbVie sera un leader diversifié dans de nombreuses catégories thérapeutiques importantes, avec des actifs à la fois

JADLF

sur le marché et en pipeline. En Belgique, la coopération entre AbbVie et Allergan se renforce et une équipe dédiée travaille à l'intégration, en collaboration avec une équipe de projet internationale. AbbVie et Allergan ont continué d'opérer avec des entités juridiques distinctes sur le marché belge jusqu'au 30 avril 2022.

Au 1er mai 2022, Abbvie procèdera à une fusion par absorption de la société Allergan NV. Cette intégration présentera un solide portefeuille d'actifs sur le marché et en recherche et développement, qui seront bien positionnés pour assurer une croissance sur le long terme. Cette transaction sera la plus importante, et de loin, dans le milieu de la Bio-Pharma. La nouvelle entité Abbvie combinée se positionnera comme la société biopharmaceutique leader dans des aires thérapeutiques clés : Immunologie, Oncologie Hématologique, Neuroscience, Ophtalmologie, Virologie et Allergan Esthétique.

6. SUCCURSALES

La Société n'a actuellement pas de succursale.

7. INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION PAR LA SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTS FINANCIERS DANS LA MESURE OÙ CELA EST PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE SES BIENS, DE SES RESPONSABILITÉS, DE SA SITUATION FINANCIÈRE ET DE SES RÉSULTATS.

a. Les principaux instruments financiers se composent de prêts inter-sociétés et des soldes bancaires. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de l'entreprise.

b. En outre, l'entreprise dispose également d'autres actifs et passifs financiers tels que les créances et les dettes commerciales, qui proviennent directement de son activité.

c. La Société effectue ses achats en euros.

* * *

Fait à Wavre, le 28 avril 2022.

Pour le Conseil d'Administration,

Renaud Decroix
Administrateur Délégué

Jean Antoine de Los Frailes
Administrateur

Représenté par Renaud Decroix

Robert Michael
Administrateur

EY
Building a better working world

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de AbbVie SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société AbbVie SA (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de AbbVie SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 213.380.624 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 3.813.663.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

[illegible]

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Les comptes annuels et le rapport de gestion ne nous ont pas été soumis dans les délais prévus à l'article 3:74 du Code des sociétés et des associations. En conséquence, les délais relatifs à la mise à disposition du rapport du commissaire à l'assemblée générale tels que prévus par le Code des sociétés et des associations n'ont pas été respectés.

- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport à l'exception du fait que la Société n'a pas déposé les comptes consolidés de la société mère, le rapport de contrôle relatif à ces comptes et un document comprenant les indications prévues par l'article 3 :32 du Code des sociétés et des associations à la Banque Nationale de Belgique, dans la langue dans laquelle la Société est tenue de publier ses comptes annuels, néanmoins cette information est disponible en Anglais sur le site du groupe.

Diegem, le 30 mai 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

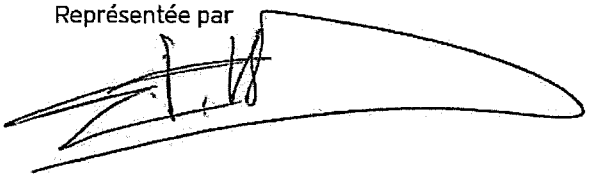

Eric Van hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

22EVH0152